

# Note synthétique

## Compte Administratif 2020

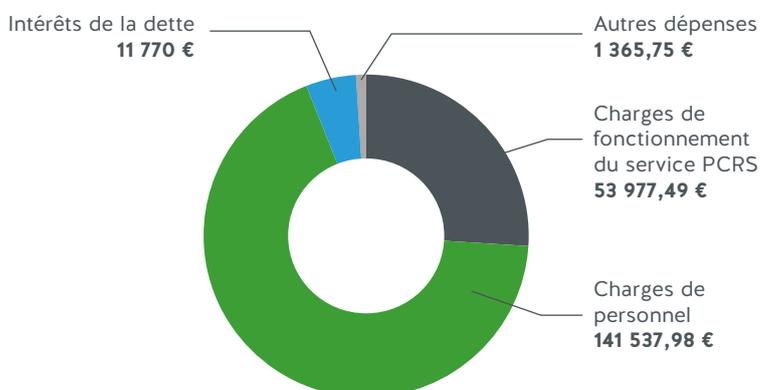
### BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2020 au titre du Budget annexe PCRS du SIEIL.

Le compte administratif recense les mouvements effectifs de dépenses et de recettes et correspond au bilan financier de la collectivité. Ce document doit être approuvé par le Comité syndical et retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). D'un point de vue comptable, ce document est composé de deux parties, **une section de fonctionnement** (opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante du budget annexe) et **une section d'investissement** (opérations de dépenses et de recettes valorisant le patrimoine de la collectivité).

Le SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente, sous l'égide de la Préfecture, pour réaliser le PCRS en Indre-et-Loire et répondre à la réglementation établie par le protocole national publié en juin 2015 par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique). Par conséquent, un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a été créé en 2019, à la mise en place effective du service.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 = 208 651,22 €



Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 208 651,22 €.

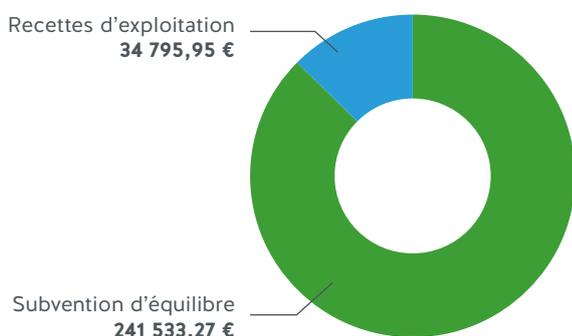
Elle sont constituées à 68 % des charges de personnel, composées d'un ingénieur et deux techniciens en 2020. Le coût de fonctionnement du service PCRS pour 2020 est de 53 977,49 €, principalement constitué de la maintenance annuelle du matériel de relevé des données. Les intérêts relatifs au remboursement de la dette sont de 11 770 €.



# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

## BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

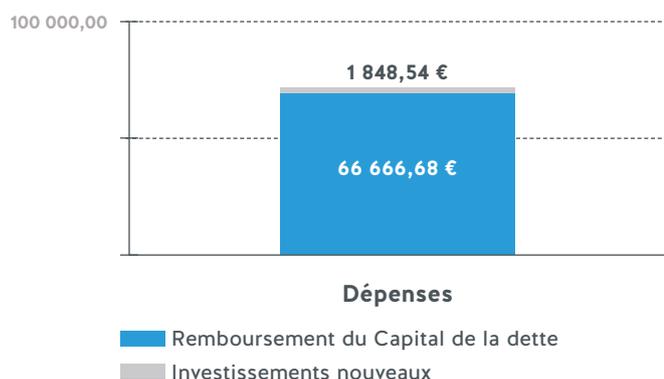
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 = 276 329,22 €



Les recettes d'exploitation du service représentent 34 795,95 €. Le niveau de recette initialement attendu n'a pas été atteint fin 2020, en lien avec la crise sanitaire ayant freiné les relevés et les commandes de la part des entreprises. Par ailleurs, le report des élections municipales a différé les adhésions des collectivités à ce service en 2021.

Afin d'équilibrer les dépenses de la section de fonctionnement (intégrant la dotation aux amortissements), une subvention d'équilibre a été versée par le budget principal, à hauteur de 241 533,27 € pour l'année 2020.

### STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 = 68 515,22 €



En 2020, les dépenses d'investissement sont principalement constituées du remboursement du capital de la dette (à hauteur de 66 666,68 €) et de 1 848,54 € pour l'acquisition d'un logiciel.

Aucune recette d'investissement n'est constatée en 2020. Aucun reste à réaliser n'est à constater au 31 décembre 2020.

### ÉQUILIBRE ET RÉSULTAT 2020

Pour mémoire : le résultat de l'année 2019 reporté en 2020 s'élève à hauteur de 208 249,46 €. Ainsi, en 2020, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 207 415,24 €.

Recettes réalisées en 2020 (276 332,22 €)	Dépenses réalisées en 2020 (277 166,44 €)
Résultat Reporté (208 249,46 €)	Résultat de 2020 (207 415,24 €)



### FOCUS DETTE DU SIEIL :

Pour financer les investissements du service PCRS, le SIEIL a réalisé en 2018 un emprunt d'1 million d'€ à taux fixe en 2018. Cet emprunt est classé 1-A - Charte Gissler, pour une durée totale de 15 ans. Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 849 999,97 €.